



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 17684

Texte de la question

M. Léon Vachet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation de l'emploi saisonnier dans le secteur de l'arboriculture. Alors que le recours à des travailleurs saisonniers est indispensable au maintien de l'activité arboricole, les exploitants doivent faire face à une pénurie de main-d'oeuvre pour ce type d'emploi. Parallèlement, les instruments juridiques de gestion du travail saisonnier à leur disposition et notamment le contrat à durée déterminée, apparaissent trop rigides pour permettre une organisation optimale de leur activité, dont la pérennité est aujourd'hui, par certains, menacée. C'est pourquoi il lui demande quelles adaptations il lui paraît souhaitable de mettre en oeuvre afin d'apporter plus de souplesse dans la gestion des contrats saisonniers dans l'arboriculture et permettre ainsi à la filière fruitière française de se développer.

Données clés

Auteur : [M. Léon Vachet](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17684

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3418

Question retirée le : 21 juillet 2003 (Retrait pour cause de question identique)